



EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT

Année : 2022

Lieu :

Éducation thérapeutique 40h : dispenser l'ETP (e-learning) - FORMATION

Réf. : ECTET01B



Compétences Visées

Mettre en oeuvre l'éducation thérapeutique du patient dans sa pratique.

Objectifs, Contenus



Cliquez sur le schéma pour l'agrandir

Module 1 : l'éducation en santé

Connaître et s'approprier les concepts fondamentaux de l'éducation thérapeutique

- La maladie chronique.
- Le contexte socio-économique de l'ETP.
- Le contexte politique et juridique de l'ETP.
- Les caractéristiques de la maladie chronique.
- La santé.
- Les caractéristiques des 3 modèles de la santé :
 - le modèle biomédical,
 - le modèle biopsychosocial centré sur le bien-être,
 - le modèle biopsychosocial centré sur le développement,
 - les intérêts et les limites de ces modèles dans le champ de l'éducation thérapeutique.
- Le passage de la santé à l'éducation.
- Les liens entre éducation et santé :
 - l'étymologie de l'éducation,
 - l'empowerment,
 - la conception de l'éducation en santé.
- L'éducation thérapeutique développementale.

module 2 : L'éducation thérapeutique développementale

Identifier les 6 phases du processus de l'éducation thérapeutique développementale

- Le parcours du patient.
- L'information individualisée : annonce diagnostic, prérequis en ETP.
- L'éducation en santé : éducation du patient aux procédures de soins, adaptation des procédures.
- Le développement de la personne : vie avec les soins, projet de vie.
- Le patient expert et partenaire.
- Les typologies et les caractéristiques d'un patient partenaire.
- L'intérêt du patient partenaire dans les projets d'éducation thérapeutique développementale.

module 3 : La pratique de l'éducation en santé

Pratiquer l'éducation en santé

- Le champ d'intervention comportementaliste centré sur les connaissances et les acquisitions.
- Les intérêts et les limites de ce champ d'intervention :
 - les caractéristiques,
 - le retentissement dans le champ de l'éducation en santé,
 - le type de relation éducative,
 - les méthodes pédagogiques,
 - les illustrations.
- Le champ d'intervention constructiviste centré sur la connaissance de Soi.
- Les intérêts et les limites de ce champ d'intervention :
 - les caractéristiques,
 - le retentissement dans le champ de l'éducation en santé,
 - le type de relation éducative,
 - les méthodes pédagogiques,
 - les illustrations.
- Le champ d'intervention socioconstructiviste centré sur les potentialités du groupe.
- Les intérêts et les limites de ce champ d'intervention :
 - les caractéristiques,
 - le retentissement dans le champ de l'éducation en santé,
 - le type de relation éducative,
 - les méthodes pédagogiques,
 - les illustrations.

module 4 : La construction d'un programme

Initier la construction d'un programme en ETP

- Le programme d'éducation thérapeutique du patient.
- Les étapes et les critères de qualité d'un programme :
 - le diagnostic éducatif,
 - le contrat,
 - les étapes d'un programme,
 - l'évaluation en éducation thérapeutique,
 - les critères de qualités d'un programme.

Formation E-learning

Personnes concernées

Tout professionnel de santé (5 à 15 apprenants par groupe).

2022

Durée

40 heures réparties sur 4 mois

» du 30/03/2022 au 08/07/2022

Prix

690 € Net de taxe

Méthode

- Apprentissage cognitif en ligne avec quiz autoformatif et forum.
- Analyse de pratiques à partir de récit illustrant une pratique d'ETP réalisée en intersession.
- Régulation individuelle des travaux à distance par le formateur avec des retours individuels.
- Régulation collective (par classes virtuelles) par un expert, Docteur en Sciences de l'Éducation.
- Construction du plan d'actions et amélioration de ses pratiques.

Valeur ajoutée de la formation

Délivrance d'une attestation de formation retraçant les compétences mobilisées pour dispenser l'ETP telles que requises par les arrêtés de 2013 et 2015. Le parcours de formation, exclusivement en e-learning (distanciel), se déroule sur 40h étalées sur une durée de 4 mois, incluant 6h de temps de formation directe (classes virtuelles et tutorat) et 34h de travail personnel complémentaire (dont e-learning). Il contribue à la consolidation des savoirs et savoir-faire. Le tutorat à distance accompagne les professionnels dans la régulation et mise en oeuvre de leurs acquis. Cette formation peut également être proposée en présentiel sur 6 jours et en blended-learning (mixte) sur 5 jours.

Prérequis

» Aucun

L'évaluation sera réalisée à l'aide des critères suivants :

- **Les attentes** des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- **Les acquis / les connaissances** des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- **La satisfaction** des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la transférabilité des acquis.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires **d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail**, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

À noter

Cette formation est éligible au DPC

- Orientation n° 33 : Maîtrise des fondamentaux de l'éducation thérapeutique du patient
- Le GRIEPS est enregistré comme ODPC (n°1378)
- En intra, ce thème pourra être déposé sur le site de l'ANDPC pour permettre aux professionnels concernés de satisfaire à leur obligation de DPC au titre des apports cognitifs. Compte tenu des contraintes de validation de l'ANDPC, nous serons mesure de vous communiquer un numéro de programme DPC dans les trois mois après la contractualisation de la formation.

Les 4 mois de la formation comprennent

- Les parties cognitives, quiz d'autoévaluation (23 h).
- La partie Analyse des Pratiques Professionnelles (APP) du programme de DPC (10 h).
- L'introduction et la régulation de la formation (5 h).
- Le plan d'actions et le suivi (2 h).

Cette formation est dispensée par un Formateur-consultant expert, Cadre de santé et Docteur en Sciences de l'éducation.

MODULES E-LEARNING (2h)

- L'éducation thérapeutique.
- Les modèles de l'éducation thérapeutique du patient.
- La démarche éducative.
- L'évaluation de l'éducation thérapeutique avec le patient.

Le programme e-learning se déroule en 7 étapes

Cette formation s'appuie sur les référentiels et recommandations suivants

- Guide méthodologique de la HAS/INPES 2007 sur la structuration d'un programme.
- Plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques 2007-2011 : rapport annuel du comité de suivi 2009, Ministère de la Santé et des Sports, Paris, Juin 2010.
- Décret n°2010-904 du 2 août 2010 relatif aux conditions d'autorisation des programmes d'éducation thérapeutique du patient et l'arrêté du 2 août 2010 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation.
- Guide d'autoévaluation d'un programme d'éducation thérapeutique du patient HAS, 2012 et 2014.
- Décret du 31 mai 2013 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'ETP.
- Arrêté du 31 mai 2013 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'ETP.
- Référentiels complémentaires à l'annexe 1 et 2 de l'arrêté du 31 mai 2013, INPES juin 2013.
- Arrêté du 14 janvier 2015 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient.
- Arrêté du 17 mars 2016 fixant le cahier des charges national relatif aux projets pilotes d'accompagnement à l'autonomie en santé.
- Arrêté du 17 mars 2016 fixant le cahier des charges de la formation de base des représentants d'usagers.
- Arrêté du 30 décembre 2020 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de déclaration.
- Décret n° 2020-1832 du 31 décembre 2020 relatif aux programmes d'éducation thérapeutique du patient, faisant suite au titre II de l'article 2 de l'Ordonnance no 2020-1407 du 18 novembre 2020 relative aux missions des Agences Régionales.
- Cadre théorique : Université AIX Marseille (EYMARD, REVILLLOT), Université Rouen (TOURETTE-TURGIS), CRES Languedoc Roussillon (SANDRIN-BERTHON), Université Genève (LACROIX, ASSAL, JACQUEMET, GOLAY), Paris Bobigny (GAGNAYRE, D'IVERNONIS), INPES (FOUCAUD), Université Louvain, Belgique (DECCACHE), Université de Nantes (LANI-BAYLE).

Voir aussi

- [Éducation thérapeutique 40h](#)